



EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE

COMMUNE : EYBENS

Document de travail issu de la modification n°2 du 05 Juillet 2024

Pièce A



Echelle 1:4 000

Pour connaître "l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

ZONAGE

ZONES URBAINES

CENTRES ANCIENS
 UA1 : Centre ancien de Grenoble
 UA2 : Centre ancien de Villages
 UA3 : Hameaux anciens

TISSUS HÉTÉROGÈNES ET COLLECTIFS
 UC1 : Tissus urbains anciens du cœur métropolitain
 UC2 : Habitat collectif en R+4
 UC3 : Habitat collectif en R+3
 UC4 : Renouvellement urbain

TISSUS PAVILLONNAIRES
 UD1 : Pavillonnaire en mutation
 UD2 : Pavillonnaire en densification
 UD3 : Pavillonnaire à caractère résidentiel
 UD4 : Pavillonnaire au développement limité

PARCS URBAINS ET ÉQUIPEMENTS
 UV : Parc urbain
 UE1 : Équipements collectifs et touristiques
 UE2 : Campus universitaire
 UE3 : Défense nationale et administration pénitentiaire
 UE4 : Site nord du CHU

ZONES ÉCONOMIQUES
 EE1 : Activités productives et artisanales
 EE2 : Activités de production industrielle
 EE3 : Activités productives et de services
 EE4 : Activités tertiaires et technologiques

ZONES A URBANISER
 AU : Zone à urbaniser stricte

STRICTE
 AU : Zone à urbaniser stricte

AVEC PROJET
 AUP : Zone à urbaniser avec règlement spécifique
 AUC1 : Zone à urbaniser de type UC1
 AUC2 : Zone à urbaniser de type UC2
 AUC3 : Zone à urbaniser de type UC3
 AUC4 : Zone à urbaniser de type UC4
 AUD1 : Zone à urbaniser de type UD1
 AUD2 : Zone à urbaniser de type UD2
 AUD3 : Zone à urbaniser de type UD3
 AUD4 : Zone à urbaniser de type UD4
 AUE1 : Zone à urbaniser de type UE1
 AUE2 : Zone à urbaniser de type UE2

ZONES AGRICOLES ET NATURELLES
 A : Agricole
 AL : STECAL en zone agricole
 N : Naturelle
 NL : STECAL en zone naturelle

LIMITES ADMINISTRATIVES
 PARCELLE
 BÂTIMENT
 CARRIAGE
 CARRIAGE

PRESCRIPTIONS

Secteurs protégés en raison de la richesse du sol et du sous-sol

Bâtiments situés en zone agricoles ou naturelle pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Secteurs au sein desquels la constructibilité est soumise à des conditions spéciales en raison des nécessités de fonctionnement des services publics et de la préservation des ressources naturelles

Secteurs de performance énergétique renforcée
 Niveau 1
 Niveau 2

INDICES DU ZONAGE

Indice	Objets
a	Secteurs d'habitat collectif avec végétalisation verticale
b	Logements destinés aux administrations autorisées
c	Mixité fonctionnelle (restauration, bibliothèques, campings autorisés)
d	Secteurs de densité plus faible
e	Secteurs réservés aux entreprises et commerces de gros
f	Restauration intensive
g	Secteurs réservés aux entreprises et commerces de gros
h	Secteurs réservés aux entreprises et commerces de gros
i	Indice partagé
j	Densités variables
k	Secteurs d'implémentation en limite et rez-de-chaussée
l	Commerces de gros réservés
m	Mixité résidentielle et commerciale
n	Mixité résidentielle et commerciale
o	Mixité résidentielle et commerciale
p	Mixité résidentielle et commerciale
q	Mixité résidentielle et commerciale
r	Mixité résidentielle et commerciale
s	Mixité résidentielle et commerciale
t	Mixité résidentielle et commerciale
u	Mixité résidentielle et commerciale
v	Mixité résidentielle et commerciale
w	Mixité résidentielle et commerciale
x	Mixité résidentielle et commerciale
y	Mixité résidentielle et commerciale
z	Mixité résidentielle et commerciale

LIMITES ADMINISTRATIVES
 PARCELLE
 BÂTIMENT
 CARRIAGE
 CARRIAGE

ZONES AGRICOLES ET NATURELLES
 A : Agricole
 AL : STECAL en zone agricole
 N : Naturelle
 NL : STECAL en zone naturelle

ZONES URBAINES
 UA1 : Centre ancien de Grenoble
 UA2 : Centre ancien de Villages
 UA3 : Hameaux anciens

TISSUS HÉTÉROGÈNES ET COLLECTIFS
 UC1 : Tissus urbains anciens du cœur métropolitain
 UC2 : Habitat collectif en R+4
 UC3 : Habitat collectif en R+3
 UC4 : Renouvellement urbain

TISSUS PAVILLONNAIRES
 UD1 : Pavillonnaire en mutation
 UD2 : Pavillonnaire en densification
 UD3 : Pavillonnaire à caractère résidentiel
 UD4 : Pavillonnaire au développement limité

PARCS URBAINS ET ÉQUIPEMENTS
 UV : Parc urbain
 UE1 : Équipements collectifs et touristiques
 UE2 : Campus universitaire
 UE3 : Défense nationale et administration pénitentiaire
 UE4 : Site nord du CHU

ZONES ÉCONOMIQUES
 EE1 : Activités productives et artisanales
 EE2 : Activités de production industrielle
 EE3 : Activités productives et de services
 EE4 : Activités tertiaires et technologiques

ZONES A URBANISER
 AU : Zone à urbaniser stricte

STRICTE
 AU : Zone à urbaniser stricte

AVEC PROJET
 AUP : Zone à urbaniser avec règlement spécifique
 AUC1 : Zone à urbaniser de type UC1
 AUC2 : Zone à urbaniser de type UC2
 AUC3 : Zone à urbaniser de type UC3
 AUC4 : Zone à urbaniser de type UC4
 AUD1 : Zone à urbaniser de type UD1
 AUD2 : Zone à urbaniser de type UD2
 AUD3 : Zone à urbaniser de type UD3
 AUD4 : Zone à urbaniser de type UD4
 AUE1 : Zone à urbaniser de type UE1
 AUE2 : Zone à urbaniser de type UE2

LIMITES ADMINISTRATIVES
 PARCELLE
 BÂTIMENT
 CARRIAGE
 CARRIAGE

